

Demande de baptême

Le baptême, un choix

Vous avez choisi de demander à l'Eglise le baptême pour votre enfant. En tant que parents soucieux de lui donner ce que vous avez de meilleur, vous voulez lui ouvrir le chemin de la foi chrétienne. Nous nous réjouissons de votre demande. Pour tous, le baptême ouvre en effet à la foi, c'est-à-dire à une vie avec le Christ. Si l'habitude est souvent de faire baptiser les enfants en bas âge, on peut aussi devenir chrétien à n'importe quel âge, y compris à l'âge adulte : ces baptêmes d'enfants scolarisés ou d'adultes sont alors célébrés une seule fois par année, durant la Vigile de Pâques, consécutivement à une préparation qui s'étale sur la durée du Carême.

Quand vous avez décidé de demander le baptême, prenez contact avec le secrétariat du doyenné bien avant la date que vous préconisez : un délai de trois mois est souhaitable. Si vous pensez réserver une salle pour la fête de famille qui suivra, ne le faites pas avant de prendre contact avec la paroisse pour avoir des propositions de dates et de lieux.

Où et quand célébrer le baptême ?

Normalement, le baptême se célèbre dans l'entité où l'on habite (Enghien ou Silly) car c'est là que l'on peut rester en contact avec la communauté chrétienne.

Pour les dates, plusieurs possibilités sont offertes :

1. Puisque le baptême signifie l'entrée dans la communauté de l'Eglise, la première consiste à le célébrer au cours d'une messe dominicale, le samedi soir ou le dimanche matin.
2. En dehors des messes, chaque premier dimanche du mois, les baptêmes sont célébrés le dimanche à 12h, à Enghien comme à Silly.

Parrain et marraine

Pour l'Eglise, seul un parrain ou une marraine suffit. La tradition chez nous veut qu'il y ait l'un et l'autre. L'Eglise demande que, pour le baptême, ce rôle soit confié à une personne qui est, évidemment, elle-même baptisée et confirmée.

Préparation au baptême

Vous êtes invités à participer à une soirée de préparation au baptême, où l'on aborde le sens de la démarche et où vous pourrez trouver réponse à vos questions à ce sujet. Ces soirées ont lieu tous les derniers vendredis du mois à 20 heures, en la chapelle Notre-Dame de Messines (église St Nicolas, Enghien, entrée par la porte face à l'hôtel de ville).

Formulaire d'inscription

Vous trouverez ci-après un formulaire à remplir pour donner toutes les indications pratiques dont la paroisse a besoin aux fins d'enregistrer la demande de baptême de votre enfant et, par la suite, de consigner cet acte dans le registre des baptêmes. Ce document doit être envoyé ou déposé au secrétariat du doyenné (Grand-Place, 1 à 7850 Enghien). L'on vous contactera ensuite pour confirmer la date et le lieu de la célébration.

Offrande

La célébration d'un baptême, comme celle de tout sacrement, est gratuite. Cependant, pour soutenir la paroisse, dans la mesure de vos possibilités, une offrande est toujours la bienvenue.